

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.06.01 Du 10 octobre 2023								
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 4 octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.									
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Fixation des montants des indemnités de fonction des élus									
La Celle Saint-Cloud	<table border="1"> <tr> <td>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231010-DEL2023-06-01-DE Date de télétransmission : 13/10/2023 Date de réception préfecture : 13/10/2023</td> </tr> </table>		Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231010-DEL2023-06-01-DE Date de télétransmission : 13/10/2023 Date de réception préfecture : 13/10/2023							
Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231010-DEL2023-06-01-DE Date de télétransmission : 13/10/2023 Date de réception préfecture : 13/10/2023										
Secrétaire de séance :	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,									
En exercice : 35 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35	Vu le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton,									
Pour : 29 Contre : 2 Abstentions : 4	Vu la délibération n°2022.06.01 du 6 décembre 2022, relative à l'élection de Madame Dominique PAGES, 9 ^{ème} Maire-Adjoint,									
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu la délibération n°2022.06.03 du 6 décembre 2022, fixant le montant des indemnités de fonction des élus,									
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Vu la délibération n°2022.06.04 du 6 décembre 2022 portant application de la majoration prévue pour les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton,									
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	<p>Considérant qu'au regard de sa plus grande disponibilité, il convient de réévaluer le montant de l'indemnité de fonction de Madame Dominique PAGES afin de le faire correspondre au montant perçu par les autres Maire-Adjoints,</p> <p>Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2023,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Pour : 29 Contre : 2 : M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD. Abstentions : 5 J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS.</p>									
Absents excusés : Absents ayant donné pouvoir : Vincent POUYET à Sylvie d'ESTEVE Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE Blaise VIGNON à Philippe LERIN	<p>DECIDE :</p> <p>-De fixer le montant de l'enveloppe correspondante permettant une répartition entre les différents élus susceptibles de bénéficier d'une indemnité.</p> <p>L'enveloppe globale maximum est calculée comme suit : L'indemnité maximum du maire (90% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique) et la somme des indemnités maximum des 10 adjoints (33 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique).</p> <table border="1"> <tr> <td>Enveloppe Maximum Mensuelle</td> <td>17 160,81 €</td> </tr> <tr> <td>IB 1027 Mensuelle</td> <td>4 085,91 €</td> </tr> <tr> <td>Maxi Maire</td> <td>3 677,31 €</td> </tr> <tr> <td>Base de calcul des adjoints</td> <td>1 348,35 €</td> </tr> </table>		Enveloppe Maximum Mensuelle	17 160,81 €	IB 1027 Mensuelle	4 085,91 €	Maxi Maire	3 677,31 €	Base de calcul des adjoints	1 348,35 €
Enveloppe Maximum Mensuelle	17 160,81 €									
IB 1027 Mensuelle	4 085,91 €									
Maxi Maire	3 677,31 €									
Base de calcul des adjoints	1 348,35 €									

- De fixer le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints, du conseiller délégué aux logements, du conseiller délégué aux commerces et aux marchés de la manière suivante :

- Pour le Maire : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 82.78%
- Pour les adjoints : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 30.35%
- Pour le conseiller délégué aux logements : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 27.00 %
- Pour le conseiller délégué aux commerces et aux marchés : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 6.7 %

-De récapituler dans un tableau annexé à la présente délibération le montant des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints, au conseiller délégué aux logements et au conseiller délégué aux commerces et aux marchés.

Le montant des indemnités de fonction des élus suivra l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Ces dispositions prendront effet à compter de la date exécutoire de la délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,



Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités mensuelles alloués au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués

Qualité	Nom Prénom	Pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal	Indemnité brute (montant en euros)
Maire	DELAPORTE Olivier	82,78	3 382,48
1er adjoint	d'ESTEVE Sylvie	30,35	1 240,13
2e adjoint	SOUDRY Pierre	30,35	1 240,13
3e adjoint	TRINIAC Sophie	30,35	1 240,13
4e adjoint	SCHNELL Jean-Christian	30,35	1 240,13
5e adjoint	LABORDE Valérie	30,35	1 240,13
6e adjoint	VIGNES Benoit	30,35	1 240,13
7e adjoint	MARADEIX Anne-Sophie	30,35	1 240,13
8e adjoint	AUBOUIN Michel	30,35	1 240,13
9e adjoint	PAGES Dominique	30,35	1 240,13
10e adjoint	LEJEUNE Richard	30,35	1 240,13
Conseiller délégué aux logements	KASMI Mohamed	27,00	1 103,20
Conseiller délégué aux commerces et aux marchés	BOUMENDIL Laurent	6,70	273,76